



15/2023

DROIT SOCIAL

DROIT DU TRAVAIL ACTUALISE PAR LES DERNIERES LEGISLATIONS ET JURISPRUDENCES [SESSION 1]



FORMATION PRESENTIELLE ou EN DISTANCIEL

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les principales actualités législatives et réglementaires
- Connaître les principales actualités jurisprudentielles
- S'informer sur certaines thématiques législatives récentes

PROGRAMME

- Les trajets domicile-travail des salariés itinérants peuvent être qualifiés de temps de travail effectif
- Requalification du CDD de remplacement : précisions sur le point de départ de la prescription
- Non-conformité du barème Macron : le Comité européen des droits sociaux persiste et signe
- Le dispositif de soutien aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation est modifié
- La loi Marché du travail est publiée au Journal Officiel...
- Présomption de démission : comment les services RH comptent-ils s'en saisir ?
- Activité partielle et APLD : un décret apporte de nouveaux aménagements
- Rétractation du licenciement sans autorisation d'un salarié protégé : compétence du juge judiciaire
- Ce qui change au 1^{er} janvier 2023 en matière d'emploi et de formation
- Protection sociale : les nouveautés qui entrent en vigueur eu 1^{er} janvier 2023
- Les aides exceptionnelles à l'embauche d'alternants sont aménagées
- Les aides exceptionnelles à l'embauche d'alternants s'appliqueront jusqu'en 2027
- Vers un index seniors obligatoire dans les entreprises d'au moins 300 salariés
- CSP : le motif économique doit être notifié avant l'envoi du bulletin d'acceptation à l'employeur
- Eligibilité au forfait-jours : le critère d'autonomie dépend de l'activité concrète du salarié
- Les priorités de l'inspection du travail pour les années 2023 à 2025
- Le bulletin de paie devra mentionner le montant net social dès le 1^{er} juillet 2023
- Le Ministère du Travail publie une foire aux questions sur les évolutions du bulletin de paie
- L'avis d'inaptitude détermine le régime de la rupture et de l'obligation de reclassement

Date / Horaires / Durée

Le 4 avril, de 9h à 17h (soit 7 heures)

Intervenant

Maître Dominique SOULIER

[Présentation](#)

Public(s), pré-requis

Directeurs, Gestionnaires,
Responsables des Ressources Humaines, Responsables du Personnel, Salariés...

Tarif

Adhérent cotisant : 275€

Capacité maximum

12 personnes

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)
- Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions
- Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires

Modalités d'évaluation

- Évaluation des acquis en cours de formation
- Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une fiche individuelle en ligne au stagiaire
- Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une évaluation à froid en ligne au stagiaire

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'Uriopss Hauts-de-France a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : m.babela@uriopss-hdf.fr

